



FORMATION TECHNIQUES INDIVIDUELLES DE SURVIE

STCW 2010 - Règle VI/1 - Section A VI/1 - Tableau A - VI/1.1

PUBLIC VISÉ

-Toute personne dont la formation de techniques individuelles de survie est requise.

-Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap sous réserve, de la validation de l'aptitude physique délivrée par le médecin des gens de mer.

PRÉREQUIS

-Être titulaire d'un certificat du médecin des gens de mer mentionnant l'aptitude à la navigation datant de moins de 12 mois.

OBJECTIFS

- Connaître les procédures de sécurité individuelles à bord d'un navire et mettre en œuvre avec efficacité les matériels de sauvetage.
- Être capable de mettre en œuvre des actions permettant d'accroître ses chances de survie en mer en cas d'abandon de navire.

CONTENU DE LA FORMATION

U.V	DURÉE
TIS : Formation théorique et pratique des techniques individuelles de survie.	15h
TOTAL HEURES STAGIAIRE	15h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique et pratique dispensée en centre, en présentiel, en salle de formation standard et en milieu marin.
- Les brassières, combinaisons d'immersion sont fournies pour la réalisation des exercices en mer.

ÉVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Evaluation des compétences en cours de formation (écrite, orales et/ou pratiques).
- La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue par le tableau A-VI/1-1.
- Formation soumise à revalidation quinquennale.



Date : Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin
97110 Point-à-Pitre



Effectif : 12 personnes



Durée de la formation : 15 heures

Horaires : Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début de la formation



Modalité : Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif : N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Contact : +590 690 59 08 25

formation@ccs-gp.com

